

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION **EXERCICE 2015**

I – POLITIQUE DE REMUNERATION

1.1 Processus décisionnel

La politique de rémunération est l'un des éléments de la maîtrise des risques des établissements financiers.

Conformément à l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, et compte tenu de la taille du bilan de Carax, il n'est pas requis de constituer un comité spécialisé en matière de rémunérations.

La définition des principes de la politique de rémunération est arrêtée par le Conseil d'administration de Carax.

1.2 Principes et critères en matière de rémunération

La politique de rémunération de CARAX s'appuie sur des éléments de rémunération fixe et variable en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Les critères quantitatifs qui déterminent le montant de la rémunération variable sont basés sur les performances individuelles ou collectives du salarié concerné. Les critères qualitatifs se basent quant à eux à réduire, voire à supprimer la rémunération variable en cas de non-respect notamment des règles de conformité ou des règles internes.

II – REVUE ANNUELLE 2015

La revue annuelle par les membres du CA de la Politique de rémunération consiste à vérifier que les principes et critères décrits dans la Politique de rémunération (en date du 30/01/2015) ont été appliqués sur l'exercice écoulé.

Il est constaté :

- qu'aucun salarié n'entre dans le périmètre des membres du personnel exerçant une activité une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement au sens du règlement européen 604/2014.
- qu'aucun collaborateur pour compte propre n'a généré de pertes significatives ;
- qu'aucun collaborateur ayant perçu une rémunération variable supérieure ou égale à 150 K€ n'a fait supporter de risques particuliers à la société ;
- que les nouveaux contrats de travail reflètent les principes de la politique de rémunération ;
- que l'attribution éventuelle de primes exceptionnelles n'a pas affecté le profil de risque de l'établissement.

III – PUBLICATION

Le présent rapport est publié sur le site Internet de CARAX.